



**DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

**MISSION DES SERVICES PENITENTIAIRES
DE L'OUTRE-MER**

Service pénitentiaire d'insertion et de probation
de la Réunion

A Saint-Denis, le 27 juin 2019

Décision portant délégation de signature

Monsieur Philippe ARHAN, directeur fonctionnel du service pénitentiaire d'insertion et de probation de la REUNION

Vu l'arrêté n°2349 du 21 juin 2019 du le préfet de la Réunion, Jacques BILLANT, portant délégation de signature au directeur fonctionnel du service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Réunion, pour tous les actes financiers et juridiques se rapportant à l'exécution des dépenses et recettes, relevant de l'activité de ses services, inscrites aux titres 3, 5 et 6 du budget du ministère de la Justice, se rapportant au programme 107 de l'Administration pénitentiaire,

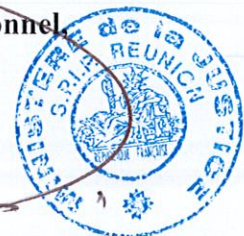
Vu l'article 3 dudit arrêté autorisant le directeur fonctionnel du service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Réunion à subdéléguer sa signature,

DECIDE :

Délégation de signature est donnée à Mme Karine BERNAUD AVRIL, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, adjointe du directeur fonctionnel du service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Réunion.

Le Directeur fonctionnel

Philippe ARHAN



SPIP REUNION

15 bis Chemin Saint-Léonard
97490 SAINTE-CLOTILDE
Téléphone : 0262 3159 00
Télécopie : 0262 31 59 03